

Organisation de la formation

Contenu De La Formation :

- **La prévention et les risques professionnels :**
 - Les accidents du travail et maladie professionnelle.
 - La prévention des risques professionnels.
 - Qu'est-ce qu'un SST.
 - Les rôles d'un SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.
 - La contribution du SST avec les autres acteurs de la prévention de l'entreprise.
- **Les conduites à tenir face à une situation d'accident du travail :**
 - L'apprentissage de l'examen d'une victime
 - Protéger, Alerter ou Faire Alerter
 - Les hémorragies.
 - L'étouffement.
 - Les brûlures.
 - Les plaies simples et graves.
 - La PLS (Position latérale de Sécurité).
 - La RCP (Réanimation Cardio Pulmonaire).
 - La mise en place d'un défibrillateur.

Modalités d'évaluation :

- Epreuve finale certificative par une mise en situation d'accident simulé dans les conditions définies par l'INRS

Public :

- Tout public
- Aucun prérequis

Durée :

- 14 heures sur 2 journées

Tarification :

- À partir de 225€ HT par personne (TVA applicable 20%)

Objectifs :

- Le SST est un salarié de l'entreprise qui sera capable :
 - De porter secours à toutes personnes victime d'un malaise ou d'un accident
 - D'être acteur de la prévention dans l'entreprise .

Profil formateur :

- Formateur expert qualifié BFP3S, à jour de ses obligations de formation et suivi selon notre processus qualité

Handicap :

- Formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*Si vous êtes concerné(e), contactez nous pour afin d'étudier la faisabilité et les adaptations nécessaires*)

Chiffres clés de la formation : (données 2024)

- Nombre de personnes formées : 280
- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 96%

Moyens pédagogiques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Étude de cas concrets .
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Diffusion Powerpoint.
- Vidéos interactives.
- QCM, Cours théorique, démonstrations.
- Apprentissage pratique des gestes.
- Évaluation en simulation et cas concrets.

Inscription et renseignements :

- Au plus tard 3 semaines avant le début de la formation :
 - par mail à Bfp3sst@gmail.com
 - ou par téléphone au 0618280045

Informations d'accès d'équivalences ou passerelles :

- **4.1.5** Allègements de formation pour devenir SST En application des dispositions prévues par l'arrêté du 5 décembre 2002, dans le cas d'un stagiaire titulaire d'une unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » datant de moins de trois ans ou à jour des obligations de maintien des acquis et de formation continue s'y rapportant à la date d'entrée en formation, le dispensateur de formation est autorisé à mettre en œuvre un processus pédagogique distinct.
- Ce processus pédagogique est réalisé sous la forme d'un allègement de formation défini contractuellement avec le stagiaire. Cet allègement portera sur des compétences clairement identifiées, déjà détenues par le stagiaire. Ce processus permettra de limiter le temps de formation aux seules compétences que le stagiaire ne possède pas pour obtenir le certificat de SST. L'entité habilitée mettra en place un processus de vérification des compétences déjà détenues (diplômes, expériences professionnelles, entretien individuel, test pratique, théorique, ...).
- **Le stagiaire ainsi allégé devra néanmoins être validé sur l'ensemble des compétences visées du SST et passer les épreuves certificatives dans leur intégralité.**
- **Note :** Compte tenu de l'équivalence AFGSU/PSC1 (arrêté du 23 août 2019) et PSE1/PSC1 (arrêté du 24 août 2007), les titulaires de l'AFGSU (niveau 1 ou niveau 2) et les titulaires du PSE1 (ou par extension du PSE2) peuvent prétendre à suivre un allègement de formation pour devenir SST dans les conditions énoncées ci-dessus.
- **4.1.6** Équivalence Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).